

# Notes résumées concernant la discipline positive

## Établir des règles selon les 5 « C » :

- **Claires et sécurisantes** : Faciles à comprendre et véhiculent nos principales valeurs éducatives.
- Toncrètes et réalistes : Formulées à la positive, elles reflètent le comportement escompté.
- **Constantes et révisibles** : Sont peu nombreuses (2-3 préscolaire) (5-6 primaire)
- 🔁 Cohérentes : Donnons l'exemple en appliquant nous-mêmes la règle.
- **Conséquences logiques à l'appui:** Idéalement, avoir une logique entre leur comportement jugé inacceptable et la conséquence.

#### Lors de situations stressantes

# C'est important de se demander...

- The quoi l'enfant a-t-il besoin?
- 🔻 Se demander est-ce que je l'élève ou le rabaisse?
- 🝞 Si c'était un adulte est-ce que je me permettrais de faire la même chose?

#### Souligner les bons comportements

Comment cesser d'accorder trop d'importance aux comportements non désirés? En se posant deux questions :

- 1. Est-ce que son comportement est dangereux (pour lui ou pour les autres)?
- 2. Est-ce que son comportement aura un impact sur sa vie ou celle de sa famille?

Si vous répondez non aux deux questions, cela veut dire que vous pouvez ignorer le comportement. Si vous répondez oui à une ou aux deux questions, cela veut dire qu'il est préférable d'intervenir.

### Décrire le comportement et non l'enfant

Les enfants et les adultes aussi se corrigent plus facilement si on leur présente des faits précis comme les suivants :

- 🝞 Dire à l'enfant ce qu'il a fait de mal ou d'inapproprié, avec calme.
- Indiquer le comportement que vous attendez

#### Lorsque la situation me dépasse...

Lorsque je me sens emportée par la colère, je peux utiliser la règle des « 3R » :

**Reculer:** Je suis en colère, je le nomme et je me retire;

**Respirer:** Je réfléchis, je trouve un moyen d'exprimer ma colère de manière acceptable;

**Réagir :** Je suis calme, je peux discuter, chercher et appliquer une solution.

Guide sur des méthodes de discipline positive pour vous et votre enfant « oui vous le pouvez! »





Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant - Quand et comment signaler?